Ne pas remplir, s.v.p.
Examinateur
N° de demande
Date de dépôt
Numára diagrapiates es est
Numéro d'enregistrement
☐ Demande internationale
Désignation de la marque:
Langue
Taxe de dépôt
Taxe de classe(s)
Date de réception

Enreg	jistrement d'ui	ne marque suisse
• L	a brochure «Dépôt d'une marq	ue» contient des renseignements sur les formalités
	e dépôt et la manière de rempl	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
• N	l ise en garde: Au cours de la p	procédure d'enregistrement, nous n'examinons pas
		arques ou raisons de commerce déjà enregistrées.
		eillons vivement de faire faire une recherche e marques similaires et identiques ainsi que de
		entaires sur www.ipi.ch. Nous vous recommandons en
0	utre de demander l'appui d'un	conseil en marques (<u>www.ipi.ch/conseils-marques</u>).
• F	ax direct +41 31 377 77 94. D	épôt électronique d'une marque par Internet :
<u>h</u>	ttps://e-trademark.ige.ch	
1 Déposa	ant/e	
-	, nom ou raison sociale, adres	se, code postal, localité
Perso	Choco SA, Rue Cordey	17, 1401, Yverdons-les-bains
2 Manda	oiro.	
	i, nom ou raison sociale, adres	se, code postal, localité
Perso	Choco SA, Rue Cordey	17, 1401, Yverdons-les-bains
	ne à contacter	
	, nom, téléphone, fax	
	Ferreira, 079 557 44 77	
3b Numér	o de référence, dossier	
4 Marque	1	
	it d'une marque	
	ant une police de re particulière ou faisant	
interver	ir un graphisme er, veuillez déposer une	
reprodu	ction en noir et blanc (à	
	-contre). Les zones grises apparaître distinctement.	
	s marques en couleur(s)	
	9 couleurs	
	quées), veuillez déposer roduction en couleur(s).	
Dimens	sions maximales de la	
reprod	uction : 80 x 80 mm.	
	que tridimensionnelle	
	que acoustique que avec revendication	
	couleur	
	que de couleur	
(abstra	ite)	

5 Taxes

Taxe de dépôt

CHF

CHF

à nous facturer.

Taxe de classe(s)	CHF	à nous facturer.	us facturer.		
	CHF	à débiter de notre compte courant n°	auprès		
		de l'Institut.			

6 Liste de produits et/ou services

Veuillez indiquer les produits ou les services au moyen de la terminologie et dans l'ordre de la classification internationale. Nous vous recommandons d'utiliser la liste «Classification internationale des produits et services» mise à disposition par l'Institut ainsi que la base de données en ligne sous https://wdl.ige.ch. La liste peut aussi être produite sur une feuille séparée. Lorsque seul le numéro de classe est indiqué, l'Institut part du principe que toutes les indications générales figurant dans l'intitulé de cette classe sont revendiquées (voir la liste des intitulés de classes sous www.ipi.ch/lps). Ceci n'est toutefois pas valable pour la classe 45, dont les intitulés de classe sont formulés de manière trop générale. Pour cette classe, l'Institut devra exiger des précisions.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15		16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30		4	
P	rovis	oires .			
G	ìМ				
V	isa d	'exam	en		
V	isa d	'enreg	istre	ment	
_					,

Ne pas remplir, s.v.p.

Classes internationales

Le document de priorité doit être

Selon la convention de l'Union de Paris

Voir feuille séparée

une marque individuelle.

Marque individuelle

8 Revendication de priorité

7 Catégorie de marque

Le document de priorité doit être produit dans les six mois à partir du présent dépôt. A défaut, le droit de priorité s'éteint.

Veuillez marquer d'une croix ce qui convient. A défaut d'indication, la marque sera considérée comme

■ Marque collective

Date du premier dépôt

Marque de garantie

9 Couleur(s) revendiquée(s)

10 Remarques

Pays

11 Annexes ... document(s) de priorité

12 Date et signature

6 Liste de produits et/ou services - Suite

Vous devez indiquer les produits ou les services au moyen de la terminologie et dans l'ordre de la classification internationale.